

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENTREPRISE VALET PARKING AMAG SERVICES SA

Dans la suite, la société Valet Parking AMAG Services SA est nommée Valet Parking.

### 1. Contrat

1.1 Le contrat prend effet avec la remise des clés au Valet Parking.

1.2 Le contrat se termine lors de la restitution des clés au client par le Valet Parking.

1.3 Lors d'une confirmation de réservation faite par un tiers, ce dernier est co-débiteur avec le client pour toute obligation contractuelle du client. Les revendications faites sur le contrat reviennent exclusivement au client et sont transférables à un tiers qu'avec le consentement du Valet Parking.

### 2. Champ d'application

2.1 Valet Parking met à disposition du client une place de parc sur son exploitation pendant la durée de location convenue, à des fins de parking uniquement et contre redevance. La revendication d'une place de parc précise ne peut être exigée. Le client certifie qu'il est le propriétaire du véhicule ou qu'il est autorisé par le propriétaire à utiliser le véhicule et que ce dernier ne perd pas de liquides.

2.2 Les heures d'ouverture sont établies par le Valet Parking, affichées de manière lisible ou communiquées par d'autres moyens adéquats. Après annonce préalable, les heures d'ouverture peuvent être changées unilatéralement par le Valet Parking. Aucune revendication contre le Valet Parking ne pourra être faite par le client s'il ne délivre / récupère pas son véhicule selon les conditions contractuelles établies ou ne prend pas en considération les heures d'ouverture.

2.3 En confiant son véhicule au Valet Parking, la responsabilité du client reste engagée durant toute la durée de la prestation de service. A ce fait, il peut arriver que pour le déplacement du véhicule un max. de 10 km doivent être parcourus.

### 3. Prix, conditions de paiement

3.1 Les prix indiqués par le Valet Parking font en principe foi.

3.2 Les frais de parcage doivent être réglés lors de la restitution du véhicule.

3.3 Au vu de ses revendications contractuelles, le Valet Parking se réserve un droit de rétention ainsi qu'un droit de gage (droit de gage du loueur) sur les objets déposés, en particulier sur le véhicule. Le Valet Parking est autorisé à refuser la restitution du véhicule si et aussi longtemps que le montant de la facture convenu et dû n'est pas réglé dans son intégralité

### 4. Responsabilité

4.1 Valet Parking ainsi que son agent et représentant légal répondent uniquement pour les dégâts basés sur la violation de la vie, d'accident ou de maladie ainsi que les dégâts divers faits de manière intentionnelle ou par manquement grave de son devoir de la part du Valet Parking, d'un représentant légal ou d'un agent.

4.2 A l'exception des cas mentionnés ci-dessus, le Valet Parking ne répond en aucun cas pour des dégâts causés aux véhicules parkés, pour le vol de véhicules sur son parc, pour les accidents causés par ses clients sur le terrain des places de parc ni pour la détérioration ou la perte de bagages ou autres objets transportés par le client ou des tiers.

4.3 Seule la clé du véhicule est remise au Valet Parking. Nous déclinons toute responsabilité pour d'autres clés ou porte-clés..

4.4 Le Valet Parking décline toute responsabilité pour d'éventuels objets privés laissés dans le véhicule

4.5 Le véhicule doit être en bon état de marche, conforme aux prescriptions de la loi sur la circulation routière Suisse (LCR) en vigueur. Le profil des pneus doit correspondre aux normes légales. Le cas échéant, le Valet Parking refuse la prise en charge du véhicule

4.6 Selon les prescriptions légales, le client répond de tout dégât causé par lui-même ou par ses collaborateurs. Ceci vaut également pour toute salissure du terrain de parking lui incombant. Si un véhicule ne devait pas démarrer suite à un problème technique, il incombe au client de prendre les mesures nécessaires (dépannage). Si malgré l'intervention d'un dépanneur le véhicule ne devait pas démarrer, le Valet Parking ne répond en aucun cas pour d'éventuels frais de transport, voir d'hôtel..

### 5. Divers

La juridiction compétente est Zurich/ Suisse